





T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS

Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89

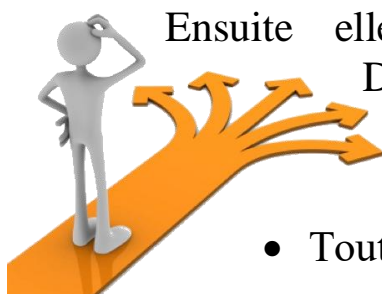
 cftcfae@free.fr  <http://www.cftc-fae.fr>  [facebook.com/groups/CftcFAE](https://www.facebook.com/groups/CftcFAE)  https://twitter.com/cftc_fae

N° 388 Le 13 avril 2016

Ouverture de la concertation « Développement des compétences et parcours professionnels »

La ministre de la Fonction publique Annick GIRARDIN a ouvert hier un cycle de concertation sur le Développement des compétences et parcours professionnels. Dans son discours elle a rappelé son attachement au dialogue social dans la Fonction publique et a annoncé qu'elle avait retiré l'article 40 du projet de loi « égalité et citoyenneté » concernant le recrutement en catégorie B via le « pacte ».

Elle évoqué le sujet du compte personnel d'activité (CPA) qui fait actuellement l'objet d'une discussion parlementaire. Elle a exprimé la volonté du gouvernement que le CPA soit appliqué à tous les actifs y compris les fonctionnaires mais avec des modalités adaptées. Pour ce faire elle, ou son cabinet, recevra les organisations syndicales pour recevoir leurs différentes propositions et à l'issue de ces discussions présenter ses propositions sur le sujet.



Ensuite elle a présenté le cycle de concertation sur le Développement des compétences et parcours professionnels tout en rappelant l'insuffisance des dispositifs existants. Il s'effectuera en deux temps :

- Tout d'abord, effectuer un véritable diagnostic des

dispositifs de formation existants (DIF, VAE...),

- Ensuite, définir des orientations et propositions précises.

Elle a rajouté que ces orientations ne soient pas strictement liées aux droits et outils de formation mais qu'elles abordent le parcours professionnel



des agents publics dans sa globalité. Elle a proposé ensuite d'articuler cette concertation autour de 4 points essentiels :

- La professionnalisation des modes de recrutement ;
- La modernisation de la formation initiale ;
- La création du compte personnel de formation ;
- La mobilité des fonctionnaires.

Selon la Ministre ces travaux devront permettre de faire évoluer les droits et outils de la formation continue, faciliter l'acquisition et la reconnaissance des qualifications professionnelles, permettre aux agents de construire leur parcours professionnel et aux séniors de faire valoir leurs compétences jusqu'au terme de leur carrière.

La CFTC FAE se félicite de l'inscription du dossier de la formation à l'agenda social mais estime qu'elle intervient un peu tard et que son calendrier soit si contraint.

La CFTC FAE rappelle qu'elle reste très attachée à la formation professionnelle tout au long de la vie et que ces formations doivent être accessibles à l'ensemble des agents de la Fonction publique sans aucune exception et qu'elle sera très vigilante à cela.